

feuilles 1er

Marie d'Alex
Consolidement Communal d'Annecy



Du vingt cinq pluviose de l'an onze de la République française.
 Acte de mariage de Jean Claude Chappaz âgé de vingt un ans trois mois deux jours
 né à Sillaz Consolidement des Bureaux, département du Mont Blanc le deux novembre
 mil sept cent huitante un, laboureur de profession, demeurant près la presbytère commune d'Alex
 fils de défunt Antoine Chappaz et de défunte Claudine Breuille domiciliés du présent
 lieu, et de Jeanne Marie Mattelot âgé de vingt deux ans deux mois deux jours née dans
 cette même commune d'Alex le deux mars mil sept cent huitante demeurant au dit Alex
 fille de vivant Jean Mattelot et Françoise Deleand laboureurs domiciliés au dit Alex. Les
 époux sont majeurs. Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications
 de mariage faite près cette commune d'Alex le dix sept pluviose courant et affichées aux
 termes de la loi par le sous signé Maire de ladite commune d'Alex, et l'acte de naissance
 du dit Jean Claude Chappaz du deux novembre mil sept cent quatre vingt un qui
 constate qu'il est né le même jour du légitime mariage entre Antoine Chappaz et
 Claudine Breuille et l'acte de naissance de ladite Jeanne Marie Mattelot du deux mars mil
 sept cent huitante qui constate qu'elle est née du légitime mariage entre Jean Mattelot
 et Françoise Deleand le tout en forme, de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi
 Officier public aux témoins de la loi. Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage
 savoir ledit Jean Claude Chappaz ladite Jeanne Marie Mattelot et celle de Jean Claude
 Chappaz en présence de Jean Mattelot âgé de quarante six ans, Anselme Sigex âgé de
 cinquante ans, Maudite Deleand âgé de vingt sept ans et Jean Claude Mattelot âgé de
 cinquante un ans tous quatre laboureurs domiciliés de la présente commune d'Alex et
 amis des parties. Après quoi moi François Mattelot Maire de ladite commune d'Alex
 faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'en nom de la
 loi, lesdits époux sont unis en mariage, et ont lesdits témoins signé avec moi et moi
 les époux qui ont des lés, ne savaient écrire et époux signé avec moi sans s'enrouer qui
 a déclaré ne savoir écrire au point la radiature de son nom, mots aux deux
 penultimes lignes.

Jean Claude Chappaz
 Anselme Sigex
 Jean Mattelot
 Jean Claude Mattelot
 François Mattelot Maire